



L'ÉDITO DE LA PRÉFÈTE

La montagne et le thermalisme sont les grandes richesses du département.

Les 11 stations de ski c'est plus d'1 million de journées-skieurs et 2,2M de nuitées, avec un chiffre d'affaires de plus de 20M€. Le thermalisme compte 50 000 clients par an et une économie associée.

Ces secteurs ont été soutenus pendant la crise sanitaire. Au niveau national, 5,4Md€ ont été alloués pour la montagne.

Le soutien est prolongé, l'objectif étant de construire le tourisme de la montagne de demain, résilient, durable face aux défis

du changement climatique. C'est l'ambition du Plan Avenir Montagne lancé en mai 2021 par le Gouvernement. Il s'articule autour de la diversification touristique, l'accélération, la transition écologique des activités de montagne, et la dynamisation de l'immobilier de loisir. Il a soutenu en 2021, 15 lauréats pour 2,7M€ de subventions. Onze nouveaux projets ont été retenus lors du comité de programmation du massif des Alpes de juin 2022. Au total, 26 projets sont soutenus au titre du plan avenir montagne dans le département des Alpes-de-Haute-Provence représentant plus de 25M€ d'investissement, pour la plupart financés à 40% par l'État. A noter aussi que le regroupement de PAA, de la communauté de communes de la Vallée d'Ubaye Serre-Ponçon et d'Alpes Provence Verdon avec le Conseil départemental a été retenu pour un financement Avenir Montagnes Ingénierie mais aussi les PNR du Verdon et du Lubéron-Lure.

La relance porte haut la beauté de nos sommets et la diversité des activités proposées, toute l'année!

Grâce au Plan de Relance, 68,66M€ ont été alloués par l'État dans le département pour le financement de projets et 881,48M€ pour le soutien d'urgence et la relance économique du territoire.

Violaine DÉMARET,
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

ZOOM SUR UN DISPOSITIF CLÉ

Prêt relance Tourisme pour les grandes infrastructures

La Banque des Territoires mobilise son réseau, filiales, partenaires et offreurs de solutions innovantes pour accompagner les communes, EPCI à fiscalité propre et entreprises publiques locales dans leurs projets et contribuer à leur réussite.

Le Prêt Relance Tourisme s'adresse aux projets correspondant à des immobilisations lourdes et relevant des secteurs de l'hôtellerie, de l'hébergement locatif saisonnier, de la restauration à fort potentiel d'attractivité touristique; du bien-être (thalasso thérapie – Thermalisme), des musées, des parcs de loisirs, des infrastructures permettant d'accueillir des événements culturels et/ou sportifs, remontées mécaniques.

https://www.banquedesterritoires.fr/pret-relance-tourisme-grandes-infrastructures?pk_campaign=Aides_Territoires&pk_kwd=pret_relance_tourisme_grande_infrastructure&pk_source=Affiliation

TÉMOIGNAGE Véronique LEMER, directrice des Thermes

La rénovation des Thermes et l'ouverture du SPA thermal répondent à l'objectif de montée en gamme de la clientèle et d'augmentation du taux d'occupation. Nous pouvons nous satisfaire d'avoir déjà 2400 réservations pour des cures complètes, pour un objectif de 6000 curistes par an. L'extension des thermes suit une logique d'intégration dans l'environnement, avec une note moderne, à l'image des offres proposées.

Une campagne de communication va être lancée pour présenter la nouvelle carte de soin et les offres de logement, via la presse locale, les réseaux sociaux et par l'intermédiaire du prochain bulletin municipal. Les prochains projets sont la reprise des deux hôtels le Richelme et le Tonic par des investisseurs, pour assurer l'offre d'hébergement à l'année et la mise en place de navettes reliant les thermes au centre-ville.

BELLE HISTOIRE

Les Thermes de Digne-les-Bains, lauréats de la première vague 2021 du Plan Avenir Montagne

Les eaux des thermes, qui jaillissent naturellement au pied de la falaise, ont une température comprise entre 22 et 42° C. Aujourd'hui encore, de nombreuses pathologies sont traitées aux Thermes de Digne-les-Bains: arthrose et rhumatisme, rhinites chroniques, pharyngites, bronchites, otites, etc.

La filière thermalisme a été particulièrement touchée par la crise sanitaire et, pour Digne-les-Bains, avec la fermeture de l'établissement pendant 13 mois. L'énergie déployée pour la rénovation de ce site emblématique de Digne-les-

bains contribuera sans aucun doute à l'attractivité touristique de la ville.

En 2015, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a reçu un soutien financier de l'État de 800K€ pour la création d'un espace bien-être (700K€ au titre du FNADT et 100K€ au titre de la DETR).

En 2021, soutenus dans le cadre de la Relance à hauteur de 209K€ pour des travaux sur l'escalier central et la rénovation des bassins, ils ont été également lauréats de la première vague du Plan Avenir Montagne pour la rénovation de leurs deux piscines et un montant de subventions de 407K€. Le projet de rénovation des Thermes, qui a été retenu au titre du contrat d'avenir pour un investissement de 7,5M€, va, grâce à l'accompagnement conjoint de l'État et du

Conseil régional, permettre de rénover les bassins, de mettre en place la rénovation énergétique des bâtiments mais également de renouveler les baignoires et les équipements.





LISTE DES APPELS À PROJET PHARES DU MOIS (AAP)

AAP «pour des Territoires intelligents et durables»

Il soutiendra des projets structurants, pérennes et répliquables de «territoires intelligents et durables», un territoire où la donnée et les infrastructures sont au service de la mise en œuvre des politiques publiques, des services aux usagers et d'un développement territorial durable. Il permettra à la mise en œuvre de solutions numériques pour des projets et services territoriaux à la main des collectivités et dont d'autres collectivités pourront se saisir. La mesure 4 de cette stratégie d'accélération fait du numérique un levier maîtrisé et souverain pour la durabilité des villes et territoires.

Clôture vague 2: 7/09/2022

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-sanitaire/france-relance/lancement-d-appel-projets-pour-des-territoires>

Tremplin pour la transition énergétique :

L'aide est pour les TPE et PME pour des projets qui peuvent concerner les études climat, l'éco-conception, l'économie circulaire, la gestion des déchets ou la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments industriels et agricoles.

L'ADEME soutiendra des entreprises via ce dispositif, le montant de l'aide totale serait entre 5 000€ et 200 000€.

Date de clôture: 31/12/2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme>

Fonds tourisme durable – Restaurateurs et hébergeurs, accélération de la transition écologique

L'aide s'adresse aux TPE et PME et vise à réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire, transport), encourager l'ancrage dans les territoires (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux), se former, se labelliser et communiquer sur l'engagement écologique.

Les aides octroyées sont au minimum de 5 000€ et au maximum 200 000€.

Date de clôture: 31/12/2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition>



MESURES DE SOUTIEN DANS LE 04

Ma Prime Renov' :

Depuis le 1er janvier 2022, 798 dossiers ont été traités pour un montant total de subventions de 3,296M€, c'est une nette progression par rapport à l'année précédente avec 383 dossiers déposés en 2021 pour un montant de 1,4M€.

Report de charges fiscales :

Depuis le début de la crise, 807 établissements ont bénéficié d'un report d'échéances fiscales, pour un volume total d'impôts concernés de 2 886 600 €.

Depuis le début 2022, 15 entreprises sont concernées pour un total d'impôts de 147 861 €.

Reports de cotisations sociales :

5672 entreprises du département ont bénéficié de reports de paiement de cotisations depuis le début de la crise pour plus de 81 millions d'euros. Début mai 2022, le montant restant dû au titre de ces reports est de 9,2M€. 7743 travailleurs indépendants ont également bénéficié de reports pour un montant dépassant 47M€. Le montant restant dû est de 24,3M€.

Activité partielle :

Au 31/03/2022 et ce depuis mars 2020, le nombre d'autorisation préalable à l'activité partielle (DAP) couvrant au moins un jour du mois est de 27 085 pour un cumul de 174 090 salariés. Le nombre de demandes d'indemnisation suite à DAP s'élève pour la période à 20 015, elles ont concerné jusqu'à 13 910 salariés en avril 2020 et en cumul 72 295 salariés pour 5 225 135 heures qui sont valorisées à 48 168 450 €.

Cas des stations de ski:

La SA Aménagement Touristique de Selonnet, la SAS Montclar Domaine Skiable, Val d'Allos Loisirs Développement et la Régie Vallée Ubaye ont déposé un document unilatéral pour bénéficier le cas échéant de l'activité partielle de longue durée (APLD), dispositif plus avantageux que l'activité partielle de droit commun. Ces documents ont été homologués par la DDETSPP au mois de juillet. Le Syndicat mixte aménagement de PRA LOUP devrait déposer un accord APLD dans les semaines qui viennent en prévision d'éventuelles difficultés pour les prochaines saisons.

En 2022, au 26 juillet, aucune demande d'activité partielle de la part des 5 remontées mécaniques éligibles au dispositif n'a été réceptionnée.

Fonds de solidarité :

Depuis mars 2020, 6841 entreprises ont bénéficié d'un fonds de soutien pour un montant cumulé de plus de 130M€, soit une aide moyenne par entreprise de 19 025€.

Pour les stations de ski :

En 2021 dans le département, un montant total de 8.97M€ de subventions a été versé aux 6 stations de ski exploitantes de remontées mécaniques. Le département se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

CONTACTS

Sous préfet à la relance :

M. Paul-François SCHIRA

Par mail :

pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Sites internet :

- planderelance.gouv.fr
- france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr